

Observation 67 du 28/02/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce parc éolien en raison de son impact destructeur sur les communes voisines.

Impacts du parc sur 12 communes dans les 6 km

- Bouresse, Brion, Champagné-Saint-Hilaire, Château-Garnier, Gençay, La-Ferrière-Airoux, Magné, Marnay, Saint-Laurent-de-Jourdes, Saint-Maurice-la-Clouère, Saint-Secondin, Usson-du-Poitou
- En dehors des 6 km, des communes sont très proches : Sommières-du-Clain au Sud-Ouest, Gizay et Vernon au Nord dont les limites sont adjacentes aux limites les plus éloignées des communes situées dans les 6 km.
- Une dizaine de hameaux autour peu peuplés d'où incidence acoustique faible selon le promoteur : ce n'est pas au nombre d'habitants que l'incidence peut être qualifiée. Les nuisances seront les mêmes.
- Le promoteur reconnaît que l'impact peut être fort pour les habitants de Brion, Saint-Maurice-la-Clouère, Gençay, Saint Secondin, Magné et dans les hameaux aux habitats isolés.

En conséquence, merci de rendre un avis défavorable

Eric MARTINET